



Ce vendredi 31 mars, ce sont quelques dizaines d'agents qui se sont rassemblés pour protester contre le projet de protocole de l'administration.

En effet, ce protocole contient un élément positif : l'application de l'IFI à 990 agents de la DPA "itinérants". Cela signifie 17,50 € / mois, net d'impôt.

Mais cet élément positif :

- était dû par l'administration depuis des années
- ne correspond pas aux revendications des agents, à savoir une prime de 250 € mensuelle pour la conduite.

Néanmoins, ce recul de l'administration est le résultat de la mobilisation engagée depuis plus de 5 mois par les agents des ateliers de la DPA, avec la CGT.

Les agents, réunis en AG, ont décidé de ne pas signer ce protocole. Les autres organisations syndicales, malgré la décision prise par les agents, et relayée notamment par la CGT, ont décidé de signer ce protocole.

Honte à elles ! Elles tournent le dos aux revendications des agents, elles décident de décider pour une mobilisation à laquelle elles n'ont à aucun moment participé.

Les agents, pour leur part, n'en resteront pas là.

Ci-dessous, la déclaration de la CGT le vendredi 31 mars 2017.

Déclaration au CHSCT de la DPA **le vendredi 31 mars 2017**

Monsieur le Président, Madame la Directrice, Messieurs et Mesdames de l'administration, Représentants des Organisations Syndicales CFDT, CFTC, UCP, UNSA, de la DPA,

Les adjoints techniques des ateliers de la DPA vous font part de leur mécontentement et de leur refus du protocole d'itinérance proposé par l'administration.

Depuis décembre 2016 les adjoints techniques de la DPA sont en mouvement d'arrêt de conduite. Ils n'utilisent plus les véhicules pour leurs interventions d'entretien sur les bâtiments publics, se conformant ainsi à leur fiche de poste.

A la demande de la DRH, relayée par Monsieur Baudrier, les agents ont décidé de suspendre le mouvement pour ouvrir une phase de négociation, faisant preuve de leur bonne volonté, malgré les menaces collectives et individuelles formulées aux agents et ceci en l'absence totale d'un fondement légal de ces menaces.

Ces menaces de sanctions financière et disciplinaire sont inacceptables de la part de l'administration pour un service donné gratuitement (le permis de conduire, la conduite), les agents attendent de la part de l'élu qu'il ne cautionne pas ces menaces.

L'administration a fait une première proposition insultante pour les agents, qui malgré tout ont souhaité poursuivre les échanges avec l'administration. « Echanges » et non négociations, car le cadre défini d'une négociation entre les agents et la CGT d'un côté et l'administration de l'autre, n'a à aucun moment été respecté.

L'assemblée générale du personnel du 23 mars a décidé à l'écrasante majorité de ne pas signer cet accord.

La revendication principale des agents est une prime de conduite de 250 euros mensuel. Le protocole proposé prévoit une indemnité d'itinérance misérable de 17euros 50 mensuel : quatorze fois moins que la prime de conduite demandé par les agents : quelle honte !

Lors de notre dernière rencontre, les agents ont notamment demandé la NBI propre aux ouvriers mobiles. Qu'en est-il ? Là-dessus pas de réponse non plus !

De plus, en dehors de cette misérable prime, le protocole va à l'encontre de la demande des agents : les adjoints techniques des ateliers de la DPA ne refusent pas de conduire, ils demandent un dû pour un service donné gratuitement en plus de leur travail quotidien. Avec ce protocole demain il faudra travailler en charrette à bras : on retourne 100 ans en arrière !

Nous nous adressons aux représentants des autres organisations syndicales : nous vous faisons part de la décision des agents de ne pas signer cet accord, qui ne répond en rien à leurs revendications ! Nous vous invitons à ne pas signer un tel accord, et à ne pas cautionner un tel simulacre de négociation et une telle insulte faite aux agents.

L'argent existe : les élus du Conseil de Paris ont prévu 20 millions d'euros pour construire un mur de verre autour de la tour Eiffel. 20 millions d'euros...pour des entreprises privées !

Et pour les agents ? C'est à peine 152 000 euros pour 990 agents de la DPA...c'est-à-dire plus de 131 fois moins !!

Une seule phrase : C'est un scandale !

Le syndicat CGT de l'entretien et du matériel respectera la demande des agents et donc ne signera pas ce protocole, boycottera ce CHSCT et continuera à soutenir les adjoints techniques de la DPA face aux attaques contre le service public.

NON à la destruction des services publics par la Maire et les élus du conseil de Paris.

Druez Pascal,

Secrétaire général du syndicat
CGT de l'entretien et du matériel.